

Communiqué de presse Insee Hauts-de-France, le 10 septembre 2020

- En 2020, les 24 zones d'emploi des Hauts-de-France dessinent une économie diversifiée, où les grands établissements sont particulièrement implantés.
- Les zones d'emploi des Hauts-de-France sont en moyenne **plus peuplées et offrent plus d'emploi qu'au niveau national**. Cependant, **les actifs sont plus nombreux à travailler hors de leur zone de résidence qu'ailleurs**.
- **La zone d'emploi de Lille est la seule de la région à concentrer une part importante de fonctions métropolitaines** (conception-recherche, commerce inter-entreprises, gestion, prestations intellectuelles, culture-loisirs). Par rapport aux autres grandes zones d'emploi de France, les cadres sont, cependant, moins présents (13 % contre 19 %).
- Malgré la présence de fonctions métropolitaines, les zones d'**Amiens, Roubaix-Tourcoing, Dunkerque, Valenciennes, Lens et Arras** se distinguent de celle de Lille par **une surreprésentation d'activités relevant de la sphère productive**. Ces zones abritent aussi de grands établissements. La zone de Dunkerque figure ainsi parmi les dix premières zones d'emploi françaises pour la part de l'emploi dans ces établissements.
- L'économie est diversifiée dans les zones situées au nord-ouest et à l'est de la région. **L'emploi dans l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale domine dans la zone de Laon** (43 %). Dans les zones de **Boulogne-sur-mer, Saint-Omer, Douai, Cambrai, Maubeuge et Saint-Quentin, l'industrie y est surreprésentée**. La zone de Calais se distingue par ses activités de transport.
- **Six zones ont un caractère résidentiel** en étant sous influence de pôles d'emploi extérieurs. Elles se situent **majoritairement au sud de la région**, voisines de l'Île-de-France (Beauvais, Château-Thierry, Compiègne, Creil, Soissons) et **une au nord à proximité de Lille** (Béthune). 38 % des actifs occupés de ces zones les quittent pour travailler, soit 9 points de plus que pour l'ensemble des zones d'emploi de la région.
- **Enfin, trois zones d'emploi situées sur le sud du littoral ont des économies à dominante industrielle** (La Vallée de la Bresle-Vimeu) **ou touristique** (Berck et Abbeville).

Les zones d'emploi 2020 des Hauts-de-France

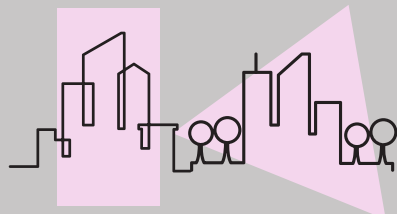


plus peuplées
et
plus pourvoyeuses d'emplois

qu'au niveau national



Une économie globalement diversifiée où sont implantés **de grands établissements**



- Grandes agglomérations à forte concentration de fonctions métropolitaines
- Autres grandes agglomérations, dotées de gros employeurs
- Zones d'emploi résidentielles
- Zones d'emploi spécialisées dans l'industrie
- Zones d'emploi spécialisées dans l'agriculture
- Économie diversifiée
- Zones d'emploi à forte orientation touristique



quatre questions à :

Audrey Baëhr, Cheffe de projets et Géraldine Caron, chargée d'études de l'Insee Hauts-de-France

Qu'est-ce qu'une zone d'emploi ?

Une zone d'emploi est un ensemble de communes dans lequel la plupart des actifs résident et travaillent. Il s'agit d'un zonage d'étude qui existe depuis 1984, construit à partir des déplacements domicile-travail issus du recensement de la population. C'est un zonage important pour les pouvoirs publics car il est pertinent pour construire des diagnostics locaux et la mise en œuvre de politiques territoriales.

Les déplacements entre le domicile et travail évoluant, le zonage est-il mis à jour régulièrement ?

En effet, il l'est une fois tous les 10 ans environ. En 2020, l'Insee et le service statistique du ministère en charge du travail l'ont d'ailleurs révisé avec l'aide d'experts au niveau local (Direccte). Dans les Hauts-de-France, il y a désormais 24 zones d'emploi contre 28 dans la dernière version qui datait de 2010.

Quelles en sont les principales modifications ?

Par rapport à la précédente version, les zones d'emploi limitrophes de l'Île-de-France (Roissy-Sud-Picardie et Soissons) voient leurs contours modifiés. La zone de Flandres-Lys disparaît, désormais découpée entre les zones de Lille, Dunkerque et Saint-Omer, tandis que celles de Tergnier et de Péronne fusionnent avec celle de Saint-Quentin. C'est également le cas des zones de Maubeuge et de Thiérache qui sont regroupées. Enfin, le territoire du Ternois est quant à lui rattaché à la zone de Berck et non plus à celle d'Arras.

Qu'est-ce qui caractérise les zones d'emploi de la région ?

En moyenne, elles sont plus peuplées et plus pourvoyeuses d'emplois qu'au niveau national. D'un point de vue économique, l'emploi dépend plus qu'ailleurs de grands établissements. Cependant, beaucoup de zones d'emploi ont un tissu productif plutôt diversifié. On notera toutefois que la zone d'emploi de Lille concentre une forte part de fonctions métropolitaines. C'est la seule de la région, même si d'autres grandes agglomérations, comme Amiens, Roubaix-Tourcoing, Dunkerque, Valenciennes, Lens et Arras ont des caractéristiques proches.

Notre service presse est à votre disposition pour répondre à vos questions :

 06 60 51 86 50  communication-hdf@insee.fr